

16 mai 2013

## Communiqué

Soutien cantonal aux mobilités douces, financement des aménagements cyclables

### **PRO VELO Région Lausanne salue la volonté du Canton de passer des études au concret**

L'annonce faite ce jour par le Conseil d'Etat de modifier la *Loi cantonale sur les transports publics* pour permettre notamment le co-financement d'infrastructures pour les réseaux cyclables en agglomération et d'allouer un premier crédit-cadre de 13,3 millions pour réaliser des projets dans trois des agglomérations vaudoises est un signe fort et très positif qui doit être signalé comme tel.

Depuis l'adoption par le Conseil d'Etat de la Stratégie cantonale de promotion du vélo en 2010, PRO VELO attendait impatiemment son application. Ce sera chose faite avec cette modification législative et ce crédit-cadre, qui permettront, avec le soutien de la Confédération et des communes concernées, de passer des études au concret.

Les mesures qui seront cofinancées par le canton sont essentielles au développement du vélo comme moyen de transport. PRO VELO se réjouit tout particulièrement de trouver dans cette liste les passerelles des Cèdres (franchissement de l'autoroute à Chavannes) et de Maillefer (liaison Bellevaux-Blécherette) et du stationnement vélo aux gares et arrêts de transports publics, essentiels pour la complémentarité entre vélo et transports publics. Les franchissements des autoroutes, voies CFF, métros, rivières,... sont particulièrement importants pour créer un véritable maillage dans une vision globale du réseau cyclable et PRO VELO restera très attentive aux lieux où cet enjeu s'avère particulièrement critique, notamment dans l'ouest lausannois.

Compte tenu du potentiel qu'offre aujourd'hui l'assistance électrique, PRO VELO relève également l'intérêt de ne pas restreindre la promotion du vélo à sa seule complémentarité avec les transports publics ou dans les secteurs à faible pente.

Les parts de financement du canton et de la confédération étant désormais connus, l'association souhaite que ces projets se réalisent rapidement afin d'améliorer significativement la situation pour les cyclistes actuels et futurs.

Enfin, PRO VELO souligne à cette occasion la bonne collaboration avec les services de l'Etat, au fait de nos préoccupations et favorables à la concertation en amont des projets qui se traduit par la participation de PRO VELO à de nombreux groupes consultatifs.